

Séance
extraordinaire
du 28 octobre
2024
À 19h14

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VINGT-HUITIÈME
(28^e) JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX-MIL-VINGT-QUATRE (2024) À
COMPTER DE 19 H 14 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE
L'HÔTEL DE VILLE À MONT-JOLI**

PRÉSENTS

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

AUSSI PRÉSENTS

Mme Carole Raîche, directrice générale
Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière
M. Steve Corneau, directeur des finances

Aucun (0) contribuable

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

24.10.507

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le maire, Martin Soucy, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. La greffière rédige le procès-verbal.

24.10.508

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

3. Transaction de fin d'emploi.
4. Affaires nouvelles.
5. Période de questions.
6. Clôture et levée de l'assemblée.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

24.10.509

TRANSACTION DE FIN D'EMPLOI

CONSIDÉRANT QUE l'employé matricule n°010050 et la Ville de Mont-Joli ont convenu communément de mettre fin à l'emploi de cette personne;

CONSIDÉRANT QU'une transaction est intervenue entre les parties pour régler la fin du contrat de travail et les modalités afférentes;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de rescinder les résolutions n° 23.06.339 et 24.04.181 adoptées les 5 juin 2023 et 2 avril 2024;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Jean-Pierre Labonté

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE rescinder les résolutions n° 23.06.339 et 24.04.181 adoptées les 5 juin 2023 et 2 avril 2024;

DE ratifier et d'entériner la transaction intervenue entre les parties;

D'autoriser monsieur Martin Soucy, maire, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli la transaction et tout autre document pour réaliser cette dernière.

24.10.510

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

24.10.511

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 40.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

De lever la présente séance.

SIGNATURES

Martin Soucy
Maire

Françoise Virginie Lechasseur
Greffière